



FORCE OUVRIÈRE propose un accord d'urgence salariale

Le vendredi 19 janvier 2024, se tient une commission exceptionnelle mixte paritaire de négociation qui a à l'ordre du jour : la politique salariale.

A cette occasion FORCE OUVRIÈRE présente un accord au regard de l'urgence salariale dans lequel se trouve la Branche professionnelle. Notre constat est sans appel. Plusieurs années de gel de salaire et d'austérité ont conduit à une indigence salariale et à un déficit de recrutement préjudiciable au fonctionnement des établissements du secteur sanitaire, social et médico-social.

Dans cet accord nous proposons, toujours :

- **L'indemnité forfaitaire mensuelle Ségur de 238 € bruts (183€ nets), pour tous, à compter du 1er avril 2022**

La transposition des dernières mesures de la Fonction Publique pour les salariés des différentes conventions collectives, à savoir :

- **La majoration de 25 % des heures travaillées de nuit entre 23h et 6H**
- **La majoration de 20 % des heures travaillées le dimanche et les jours fériés**
- **La majoration de 50 % des gardes des personnels médicaux**

Et pour finir :

- **L'augmentation générale des salaires de 25% dans chaque convention collective**

Pour FORCE OUVRIERE, l'urgence salariale, ce n'est pas que pour les bas salaires, c'est pour TOUS et TOUT de suite !

Paris, le 18 janvier 2024